

Il y avait aussi des faveurs spéciales à l'égard des spiritueux, de l'eau-de-vie, du genièvre, et le reste.

Bref, telle était la convention de commerce qui avait été conclue en cette ville en 1925. Par le traité, le Canada s'engageait de plus à fournir certains navires. Après bien des retards, nous avons mis en service cinq des plus beaux bateaux qui naviguent dans nos eaux, ainsi que l'admettront, je crois, ceux qui ont voyagé à leur bord. Ces bateaux sont superbes. J'ai eu le plaisir d'accompagner le Lady Nelson lors de son premier voyage, et je puis affirmer aux honorables sénateurs que les gens étaient fort satisfaits de ce bateau, de sa vitesse, de ses appareils de réfrigération et des mesures prises pour accommoder les passagers. Cependant, ces bateaux coûtent près de onze millions de dollars au Canada. C'est là notre mise de fonds.

Or, il s'agit de savoir si nous retirons de cette convention de commerce avec les Antilles tout ce que nous en attendions. Nous importons des produits des Tropiques valant près de cent millions de dollars; néanmoins, les Antilles ne nous en fournissent qu'un peu plus de vingt millions. Ainsi, même à l'heure actuelle, sous le régime de cette convention, nous sommes loin d'en tirer une grande quantité de nos produits tropicaux.

L'honorable M. HUGHES: L'honorable sénateur me permet-il de lui poser une question? De quel pays importons-nous les autres articles?

L'honorable M. LOGAN: Surtout des Etats-Unis d'Amérique, bien que plusieurs de ceux que nous faisons venir de ce pays-là soient d'une qualité très inférieure à celle des produits des Antilles anglaises; les pamplemousses, par exemple.

En traitant avec ces îles éloignées, les Etats-Unis d'Amérique nous ont probablement donné une leçon. Il y a environ vingt-cinq ans, lorsqu'ils ont fait main basse sur l'île de Porto-Rico, nos voisins ont supprimé tous les droits entre Porto-Rico et les Etats-Unis rendant le commerce entre les deux pays aussi libre que l'air. Depuis, les affaires ont augmenté d'au moins 800 p. 100.

La question est de savoir si le Canada ne devrait pas suivre dans une certaine mesure la ligne de conduite tracée par les Etats-Unis d'Amérique. On dira sans doute qu'il nous faut une réciprocité des tarifs. Néanmoins, je tiens à vous rappeler que la population des Antilles n'est pas riche, tant s'en faut, et qu'elle a de grands empêchements à vaincre. A l'heure présente, elle redoute la menace faite par la Grande-Bretagne de supprimer le

L'honorable M. LOGAN.

tarif de faveur à l'égard du sucre. Je ne crois pas qu'elle soit en état d'user de représailles. Qu'on me permette de faire observer de plus que les tarifs des Antilles sont insignifiants comparés au nôtre; ainsi, là-bas, on tient pour élevé un tarif de 10 à 15 p. 100, tandis que nous ne considérons pas comme extrêmement élevés des droits de 30, de 40, ou même de 50 p. 100.

Honorables sénateurs, je prétends qu'en ce moment nous devrions offrir aux Antilles plus de motifs de faire des affaires avec nous, autrement dit, que nos importations provenant de ces îles devraient être admises en franchise.

A quel chiffre s'élèverait la diminution de revenu? J'ai ici un état de ces importations, et cet état démontre que, durant l'exercice clos le 31 mars 1929, nous avons encaissé \$385,844 de droits sur nos achats de boissons alcooliques dans les colonies anglaises des Antilles; \$126,360 pour les autres spiritueux distillés; \$6,067 pour les fèves de cacao, non moulues et la faible somme de \$31 pour le café vert. Et il y a d'autres articles. La somme totale des droits perçus sur la marchandise importée des Antilles anglaises en 1929 n'a atteint que \$2,029,974. Les droits prélevés sur le sucre ne dépassant pas le numéro 16, type de Hollande, ne représentaient que \$1,403,424 de cette somme, et sur le sucre au-dessus du numéro 16, type de Hollande, ils ne s'élevaient qu'à \$64,422. Cela prouve que le total des droits perçus sur les produits autres que le sucre, importés des Antilles anglaises au Canada ne dépassait pas un demi-million de dollars. J'avoue que la question du sucre présente un problème difficile; pourtant, je le répète, le gouvernement canadien devrait examiner en ce moment s'il n'est pas à propos de tendre la perche.

Honorables sénateurs, l'heure est venue de faire quelque chose pour édifier l'Empire, pour en rapprocher davantage les parties disséminées au loin. Bien que les habitants de ces petites îles aient été favorisés par la nature qui leur a assuré un sol fertile et un beau climat, ils sont cependant relativement pauvres. Leur sort s'améliorera si nous pouvons leur aider en quelque manière à accroître la production de ces îles. Je ne crois pas que nous devrions agir envers les Antilles comme nous agissons à l'égard des autres pays de la terre. Ces îles sont la partie de l'empire la plus rapprochée de nous. Pourquoi ne pas leur tendre une main secourable, comme le ferait un frère aîné, et ne pas les encourager de toute manière. Nous ne pourrions rien faire, il me semble, pour mieux donner l'essor au commerce anglais.